

**PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 7 mars 2022, les règlements suivants :

N° 1287-2022 Règlement concernant la prévention et la sécurité incendie

N° 1288-2022 Règlement sur la reconduction du programme d'aide professionnelle pour la mise en valeur du patrimoine immobilier de la Ville de Rimouski

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 16 mars 2022.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

**FAIT À RIMOUSKI, CE 16<sup>E</sup> JOUR DE MARS 2022**



Le greffier,  
Julien Rochefort-Girard, avocat